



SION

RAPPORT

**de la commission d'environnement et
d'urbanisme**

au

CONSEIL GENERAL

Concernant

Règlement sur l'affichage

**Selon le message du Conseil Municipal
au Conseil Général du 21 août 2025**

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme a été chargée à nouveau de l'examen du message concernant le Règlement sur l'affichage.

Le message a été présenté au plénum d'information du 8 septembre 2025 au Conseil Général par Madame la Conseillère Bérénice Georges et par Monsieur le chef de service Roland Imhof.

La CEU s'est réunie une fois pour l'analyse du projet.

I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

La Commission a pris connaissance des documents relatifs à l'objet mentionné.

La CEU s'étonne de recevoir une nouvelle version du règlement sur l'affichage dans un délai aussi court. Dans son rapport de mai 2025, elle relevait déjà l'absence de consultation des acteurs concernés et recommandait vivement d'associer les milieux économiques avant toute nouvelle proposition de règlement. Plusieurs remarques avaient également été formulées quant à la subjectivité de certains articles, à l'ambiguïté de divers termes ainsi qu'à la large marge d'appréciation laissée au Conseil municipal. Le message actuel ne fait à aucun moment état d'une consultation de la population ni n'apporte d'explications quant aux raisons pour lesquelles les commentaires ou amendements proposés n'ont pas été retenus.

La CEU s'est aussi interrogée sur la disparition des dispositions relatives aux réclames, qui ne figurent plus dans cette version du règlement. Aucune justification n'est fournie à ce sujet.

Enfin, la CEU constate que plusieurs articles dérogatoires subsistent, laissant une place importante à l'interprétation et fragilisant la clarté des règles proposées.

Elle s'interroge ainsi sur la pertinence d'un tel règlement et sur la possibilité d'intégrer, de manière simplifiée, certaines dispositions directement dans le RCCZ.

L'entrée en matière a été refusée par 8 voix contre, 2 voix pour et aucune abstention. La majorité de la CEU ne juge pas nécessaire d'examiner à nouveau un message ayant déjà fait l'objet d'un rapport dont les conclusions n'ont pas été prises en considération.

Sion, le 5 novembre 2025

Pour la commission d'environnement et d'urbanisme

François Meyer



Président

Sophie Bourban-Mathis



Rapporteure

Nom	05.11.2025
François Meyer	X
Sophie Bourban-Mathis	X
Vincent Boand	X
Janique Luyet	X
David Haefliger	X
Grégoire Iborra	X
Thierry Genin	X
Laura Surchat-Mandaglio	X
Lionel Gapany	X
Cindy Giroud-Meillard	X
Grégoire Vuissoz	-